



**HAL**  
open science

## Licence Lettres et arts

Rapport Hcéres

► **To cite this version:**

Rapport d'évaluation d'une licence. Licence Lettres et arts. 2014, Université de Cergy-Pontoise - UCP. hceres-02037066

**HAL Id: hceres-02037066**

**<https://hal-hceres.archives-ouvertes.fr/hceres-02037066>**

Submitted on 20 Feb 2019

**HAL** is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



agence d'évaluation de la recherche  
et de l'enseignement supérieur

Section des Formations et des diplômes

# Rapport d'évaluation de la licence



Lettres et arts

de l'Université de Cergy-Pontoise

Vague E – 2015-2019

Campagne d'évaluation 2013-2014



agence d'évaluation de la recherche  
et de l'enseignement supérieur

Section des Formations et des diplômes

*En vertu du décret du 3 novembre 2006<sup>1</sup>,*

- Didier Houssin, président de l'AERES
- Jean-Marc Geib, directeur de la section des formations et diplômes de l'AERES

---

<sup>1</sup> Le président de l'AERES « signe [...], les rapports d'évaluation, [...] contresignés pour chaque section par le directeur concerné » (Article 9, alinea 3 du décret n°2006-1334 du 3 novembre 2006, modifié).

# Evaluation des diplômes Licences – Vague E

Evaluation réalisée en 2013-2014

Académie : Versailles

Établissement déposant : Université de Cergy-Pontoise - UCP

Académie(s) : /

Établissement(s) co-habilité(s) : /

Mention : Lettres et arts

Domaine : Arts, lettres, langues

Demande n° S3LI150008148

## Périmètre de la formation

- Site(s) (lieux où la formation est dispensée, y compris pour les diplômes délocalisés) :

Université de Cergy-Pontoise, site « Les Chênes 2 », et Conservatoire à Rayonnement Régional de Cergy-Pontoise.

- Délocalisation(s) : /

- Diplôme(s) conjoint(s) avec un (des) établissement(s) à l'étranger : /

## Présentation de la mention

La mention *Lettres et arts* proposée par l'Université de Cergy-Pontoise (UCP) est destinée à un public déjà engagé dans la vie artistique ou aspirant à exercer un métier lié aux arts du spectacle : elle entend offrir d'un côté une formation en lettres, de l'autre un approfondissement artistique dans le domaine de la danse, de la musique ou du théâtre. Il s'agit d'une formation récente (sa première année (L1) a été ouverte en septembre 2011), et ses effectifs sont encore limités (14 inscrits en L1 en 2011-2012, 25 en 2012-2013).

Les enseignements sont divisés en deux volets : une partie des cours sont donnés à l'Université de Cergy-Pontoise (lettres et langue française principalement), une autre au Conservatoire à Rayonnement Régional (CRR) de Cergy-Pontoise (cours techniques et artistiques). Les enseignements sont ainsi dispensés sur deux sites, avec un partage des tâches entre UCP et CRR.

Les débouchés visés par cette formation spécialisée se trouvent, en toute logique, dans le monde du spectacle ou les métiers de la culture. Les étudiants peuvent également poursuivre leur formation en master au sein du département de Lettres Modernes, ou dans d'autres composantes de l'Université.

# Synthèse de l'évaluation

- Appréciation globale :

Les enseignements dispensés dans le cadre de la mention *Lettres et arts* sont répartis sur deux domaines : l'Université de Cergy-Pontoise prend en charge les cours de lettres et de langue (littérature française et comparée, grammaire et linguistique, méthodologie), rassemblés dans trois unités d'enseignement, tandis que le Conservatoire dispense des cours plus techniques, regroupés dans une unité d'enseignement dite « de spécialité » (UE 4), avec cinq éléments constitutifs à chaque semestre. Le choix de l'UE « de spécialité » qui détermine la coloration du parcours se fait dès la première année (en début de L1, les étudiants doivent s'inscrire en *Danse, Musique* ou *Théâtre*). Enfin, une cinquième unité d'enseignement, intitulée « Savoirs professionnalisants », vise à l'acquisition de compétences transversales nécessaires à l'insertion professionnelle.

Au sein de cette formation, les trois premières UE (relevant du département de Lettres Modernes) ont un fonctionnement de type académique. L'UE 4 (danse, théâtre ou musique) a un aspect plus concret et est organisée en ateliers ou en petits groupes de travail, au sein du Conservatoire de Cergy-Pontoise. Dans l'évaluation, l'équilibre entre les disciplines semble parfaitement assuré (ainsi, en troisième année, les trois premières UE correspondent à 15 ECTS, la spécialité artistique à 9 ECTS, et les « Savoirs professionnalisants » à 6 ECTS). Toutefois, le dossier présenté ne contient pas beaucoup d'éléments sur la coordination concrète entre les deux volets (académique et artistique), sinon en termes d'harmonisation des emplois du temps.

Dans ce cursus concentré sur de petits effectifs (entre 14 et 25 étudiants par an), beaucoup de ressources (communes avec le cursus de *Lettres modernes*) sont mobilisées pour l'aide à la réussite. L'arsenal déployé en première année est convaincant : semaine d'intégration, guide des études, cours de méthodologie et de soutien, évaluations d'anglais, tests d'orthographe en première année, présence d'enseignants référents faisant office de relais entre les étudiants et l'université. Ces mesures d'accompagnement semblent efficaces, même si l'on manque encore de recul pour évaluer le taux de réussite et le nombre d'abandons (ceux-ci paraissent relativement élevés pour ce qui concerne la première cohorte, 2011-2012 : seulement 50 % de la cohorte est passée en année de L2, soit 7 étudiants sur 14). Notons à ce propos que des outils efficaces ont été mis en place afin de cerner l'origine de la population entrante, et que des publics spécifiques peuvent bénéficier de modalités d'enseignement adaptées à leur situation particulière (étudiants en situation de handicap, étudiants salariés notamment).

La question de l'insertion professionnelle et des possibilités offertes en matière de poursuite d'études est délicate à évaluer dans le contexte d'une licence créée aussi récemment. Cela étant, on peut dès à présent observer que, si la formation semble aussi viser des étudiants en situation de reprise d'études, peu sont dans ce cas : le public entrant est constitué, pour l'essentiel, d'étudiants qui viennent d'obtenir leur bac (L, mais aussi ES ou S). On ne sait s'ils chercheront une insertion professionnelle dès la fin de la L3 ou s'ils souhaiteront compléter leur formation par une inscription en deuxième cycle. La question de la poursuite d'études peut effectivement être posée : les masters de lettres modernes proposés par l'université de Cergy-Pontoise ne semblent pas tous dans la continuité de cette licence *Lettres et arts*, déjà fortement spécialisée et ouverte vers les professions artistiques. Un suivi statistique pourrait sans doute être mis en place dans ce domaine.

C'est le département de Lettres Modernes qui pilote aussi bien la formation *Lettres modernes* que cette formation *Lettres et arts*. Ses effectifs sont conséquents (24 enseignants-chercheurs et 13 PRAG, professeurs agrégés de l'enseignement supérieur), et son organigramme très complet, avec des référents divers et un bon partage des responsabilités. Les intervenants extérieurs au monde académique ont toute leur place au sein de la formation : dans l'UE de « Savoirs professionnalisants » mais surtout dans le cadre des cours dispensés au Conservatoire (ces cours sont assurés par des professionnels de la danse, de la musique ou du théâtre). Un dialogue particulier s'est noué entre le responsable de la formation *Lettres et arts* à l'Université de Cergy-Pontoise et le CRR, afin de travailler dans la concertation entre les deux structures. Le dossier présenté contient également une bonne analyse de la population entrante et de son profil très varié, qui semble avoir été bien pris en compte dans l'élaboration de cette mention.

Pour autant qu'on puisse en juger avec aussi peu de recul, le pilotage de cette formation pourrait cependant être renforcé : un responsable du département est chargé de veiller à la bonne organisation des enseignements, ainsi qu'au lien entre UCP et CRR, mais il n'existe pas encore de conseil de perfectionnement (sa mise en place est présente comme imminente) : si les questions concernant l'organisation et l'évolution de la licence *Lettres et arts* sont certainement abordées à l'occasion des réunions du département de Lettres Modernes (organisées avec une fréquence semestrielle), ou dans des « groupes de travail » plus informels, on peut regretter qu'il n'existe pas une structure spécifique pour gérer cette formation, qui demande à l'évidence une attention plus soutenue.

En conclusion, la licence *Lettre et arts* propose un projet intéressant et ambitieux, articulé sur deux versants : une formation en lettres délivrée par l'Université de Cergy-Pontoise et une formation artistique assurée par le

Conservatoire de Cergy-Pontoise (tout le cursus à l'UCP est mutualisé avec la mention *Lettres modernes*, tandis que les compétences artistiques reposent sur le Conservatoire). Cette licence se structure en trois parcours : *Musique*, *Danse* et *Théâtre*. Il est difficile de dresser un bilan complet de cette formation (notamment pour ce qui concerne l'insertion professionnelle et la poursuite d'études), dans la mesure où elle n'existe que depuis septembre 2011 : la première L3 n'a été ouverte que pour l'année 2013-2014.

- Points forts :
  - La maquette d'ensemble est claire, avec une division nette entre enseignements « académiques » (à l'université) et enseignements « artistiques » (au CRR).
  - L'éventail des cours offerts aux étudiants est riche et diversifié : ce cursus particulier, intermédiaire entre lettres et arts, est ouvert entre les disciplines et varié dans ses registres.
  - Les dispositifs d'accompagnement et de soutien des étudiants semblent efficaces.
  
- Points faibles :
  - Absence de précisions concrètes sur les horaires et les répartitions entre les différentes matières enseignées (contenus et modalités des cours dispensés au CRR).
  - La question du taux de réussite reste pour l'instant en suspens, comme celle du devenir des étudiants diplômés, car aucune donnée n'est encore disponible ; mais le taux de réussite de la première cohorte (seulement 50 % de passage de la L1 à la L2) peut être considéré comme une faiblesse potentielle.
  
- Recommandations pour l'établissement :

On peut s'interroger sur le degré réel de coordination entre UCP et CRR, qui sera à l'évidence un élément décisif dans la réussite de cette formation : la maquette semble cohérente de ce point de vue, mais il conviendrait de faciliter au maximum la circulation des informations entre les deux structures.

Il faudra suivre de près le sort des étudiants diplômés et non diplômés, et piloter la formation de façon à l'adapter aux parcours professionnels des premiers « sortants ». La mise en place d'un conseil de perfectionnement qui s'appuierait sur des indicateurs concernant le sort des étudiants issus de cette formation serait probablement bénéfique : réunir des représentants de l'UCP et du Conservatoire, ainsi que des professionnels et des représentants des étudiants, permettrait d'apprécier l'adéquation entre la formation et les possibilités offertes en matière de débouchés professionnels.



# Observations de l'établissement

## Licence Lettres et Arts vivants.

Réponses aux observations de l'AERES.

Responsable Laetitia Brancovan

Le rapport de l'AERES souligne les points faibles suivants :

- Absence de précisions concrètes sur emploi du temps CRR.
- Faible taux de réussite de la première cohorte.

Réponses :

- L'année 2014-2015 sera une année charnière : Le CRR changeant de directeur, il faudra ensemble examiner l'offre de formation dans le sens d'une plus grande harmonisation. .
- Une plaquette de présentation de la Licence a été réalisée cette année pour une meilleure communication.
- Mise en place d'un conseil de perfection dans l'année 2015.

Emploi du temps par semaine par parcours :

### Parcours musique:

Lundi: Histoire de la musique **2h**, Analyse **2h** , Technique de la musique (écriture) **1h30**, improvisation **1h**

Lundi, mercredi: Pratiques collectives **3h**

Jeudi: Histoire de la musique

Vendredi: improvisation

Discipline principale **1h30**, Déchiffrage **1/2 h**: cours individuels, jour et horaire différents selon étudiants

Conduite d'un projet musical: organisation interne en fonction des emplois du temps de chacun. **1h**

### Parcours danse:

Lundi, mardi, mercredi et vendredi: Pratiques chorégraphiques **4h**

Mercredi: formation musicale danseur **1h**

Jeudi: anatomie/physiologie **1h**, culture chorégraphique **1h**

Vendredi: analyse d'oeuvres chorégraphiques **1h** , atelier composition/improvisation **1h30**

Samedi: analyse fonctionnelle du mouvement **1h**



Parcours théâtre:

Lundi: pratiques collectives 4h

Mardi: corps, diction et chant 1h30 / danse contemporaine 1h30

Jeudi, vendredi: Discipline principale 4h / écritures contemporaines, études des différentes théories dramatiques 1h30 / dramaturgie des textes 1h30 / atelier pratique et environnement professionnel avec le théâtre 1h

Jeudi: jeux corporels, clown, diction et chant 1h30 / travail corporel et masques 1h30 / analyse des spectacles, scénographie théâtre et régie plateau 2h / méthodes de jeux, styles de jeux, nouvelles technologies 1h30



**JL Bourdon**  
**VP en charge de la formation**